

Briller par son audace

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : RÉSOLUTION: 2024-06-217 / DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION -DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès, la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la Loi sur l'accès lui confère à savoir: la personne responsable de l'accès aux documents et ou de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer ses fonctions, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 43 de la Loi sur l'accès, si une demande écrite d'accès est adressée à la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme, cette personne doit la transmettre avec diligence à la personne qu'elle a désignée comme responsable de traiter les demandes d'accès;

CONSIDÉRANT QUE cette délégation doit être faite par écrit et que la personne qui l'effectue doit en transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis.et appuyée par la conseillère Nadia Hébert et unanimement résolu :

• QUE le conseil désigne le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Péguy Saint-Fort comme personne responsable de l'accès aux documents, envoie le formulaire l'autorisant, dûment signé par M. le maire à la Commission d'Accès à! 'information.

Adoptée à l'Unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 5 juin 2024.

Karl Péguy Saint Fort

Directeur géneral et greffier-trésorier

Tél.: 819 353-3450 www.msvalere.qc.ca

Téléc.: 819 353-3459 stvalere@msvalere.qc.ca

